

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Commande
Publique – actes spéciaux
et divers

Sous matière : avenant

Séance du Conseil Municipal du 19 JUILLET 2010
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :

**AVENANT N° 1 AU
CONTRAT DE
MAITRISE D'ŒUVRE
DE L'OPERATION DE
TRAVAUX
D'AUGMENTATION
DE LA CAPACITE DE
TRAITEMENT DE
L'USINE
D'ULTRAFILTRATION
DE VERSUN EN
LAURAGAIS**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, CASTILLO Jean-Claude, GUILHEM Evelyne,
BERNARDINI Claude, CATHALA Nicole, CHABBAL Bernard, BATIGNE Brigitte, TIRAND
Jean, ZAMAÏ Giovanni, GRIMAUD Gérard, DURAND Claudie, GARRIGUES Michel,
HERRAÏZ Nadine, RUIZ Martine, VERDIN Sylvie, CHABERT Sabine, FERREIRA Victor,
RUIZ Patricia, ANTOINE Lucie, IMBERT Jean François, LEROY Guilenn, SUBIROS Jean
Jacques, MONDRAGON Gérard, AGUT Isabelle

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. SOL Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe
Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à Mme ANTOINE Lucie
Mme BESSET Jacqueline donne procuration à M. MAUGARD Patrick
M. TAURINES André donne procuration à M. GARRIGUES Michel
M. ALBAREL Frédéric donne procuration à M. ZAMAÏ Giovanni
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean Claude

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

Empêché : M. ROUVIERE Gérard

RENDU EXECUTOIRE

Secrétaire : Mme HERRAIZ Nadine

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 13.07.2010

AFFICHAGE EN DATE
DU : 13.07.2010

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'avenant n°1 au
contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'augmentation de la capacité de
traitement de l'usine d'ultrafiltration de Verdun en Lauragais conclu avec la société
G2C environnement.

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 21.07.2010

Le présent avenant résulte du réajustement des honoraires fixant le montant définitif
du marché de maîtrise d'œuvre, conformément aux dispositions de la loi MOP et de
ses décrets et arrêtés d'application (marchés à prix provisoires). Ce réajustement
s'effectue sur la base du coût définitif des travaux arrêté par le maître d'ouvrage.

Délibération N° 135

En conséquence, il convient de contracter avec la société G2C Environnement sise
Castelnaudary, un avenant n°1 d'un montant de 2 539,30 € HT, 3 037,00 € TTC.

L'incidence financière est donc la suivante :

Cout provisoire des travaux :	300 000 € HT
Taux de rémunération de base :	6%
Soit un forfait provisoire de rémunération de :	18 000 € HT

Cout définitif des travaux :	342 321,60 € HT
Taux de rémunération inchangé :	6%
Soit un forfait définitif de rémunération de :	20 539,30 € HT

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres en date du 12 juillet 2010 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant n°1.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Le Maire à signer l'avenant n°1 avec la société G2C Environnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE


Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 19 juillet 2010

Ampliation faite le :
26 JUIL. 2010
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture
le : **22 JUIL. 2010**
Par publication le :
21 JUIL. 2010
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,

Patrick MAUGARD

